

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 01716 Numéro SIREN : 449 597 376 Nom ou dénomination : A.D.N AERO DEVELOPPEMENT NOVATEUR

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2019 sous le numéro de dépôt 767

ADN

**ETATS FINANCIERS
AU
31 DECEMBRE 2017**

Sommaire

Attestation de présentation	3
Bilan simplifié	5
<i>ACTIF</i>	<i>5</i>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>5</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>5</i>
<i>PASSIF</i>	<i>5</i>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>5</i>
<i>Dettes</i>	<i>5</i>
Compte de résultat simplifié	7

Attestation de présentation

Attestation de présentation**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise **ADN** pour l'exercice du **01/01/2017** au **31/12/2017** et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 31 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- total du bilan 69 043,76 Euros
- chiffre d'affaires 103 893,60 Euros
- résultat net comptable 23 937,81 Euros

Fait à LEVALLOIS-PERRET
Le 14/05/2018

Signature de l'Expert-Comptable

Cabinet S2F Associés

Bilan simplifié

Bilan simplifié

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	25 377	22 331	3 045	545	2 500
Immobilisations financières					
ACTIF IMMOBILISE	25 377	22 331	3 045	545	2 500
Actif circulant					
Matières premières, appro. en cours de production					
Marchandises	848		848	1 702	- 854
Avances et acomptes versés sur commandes				1 490	- 1 490
Clients et comptes rattachés				28 703	- 11 104
Autres créances	17 599		17 599	15 049	15
Valeurs mobilières de placement	15 064		15 064	22 336	10 152
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	32 488		32 488		
Caisse					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT	65 998		65 998	69 280	- 3 282
TOTAL GENERAL ACTIF	91 375	22 331	69 044	69 825	- 781

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
Capitaux Propres					
Capital social ou individuel (dont versé : 8 000)		8 000	8 000		
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale		800	800		
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		18 335	23 321		- 4 986
Résultat de l'exercice		23 938	19 014		4 924
Résultat de l'exercice précédent à affecter					
Provisions réglementées					
CAPITAUX PROPRES		51 073	51 135		- 62
Dettes					
Provisions pour risques et charges					
Emprunts et dettes assimilées					
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés		13 598	16 806		- 3 208
Autres dettes		4 373	1 884		2 489
Produits constatés d'avance					
DETTES		17 971	18 690		- 719
TOTAL GENERAL PASSIF		69 044	69 825		- 781

Compte de résultat simplifié

Compte de résultat simplifié

Présenté en Euros

Résultats en Euros					
	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises		103 894	85 957	17 937	20,87
Production vendue biens					
Production vendue services					
Chiffres d'affaires Nets		103 894	85 957	17 937	20,87

Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçue				
Autres Produits				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	103 894	85 957	17 937	20,87
Achats marchandises (y compris droits de douane)	29 735	29 076	659	2,27
Variation de stock (marchandises)	854	150	704	469,33
Achats matières premières et autres approvisionnement				
Variation stock matières premières et autres approv.				
Autres achats et charges externes	42 601	33 067	9 534	28,83
Impôts, taxes et versements assimilés	688	706	- 18	-2,55
Rémunérations du personnel				
Charges sociales	1 389	1 322	67	5,07
Dotations aux amortissements	500	765	- 265	-34,64
Dotations aux provisions				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation	75 767	65 086	10 681	16,41
RESULTAT D'EXPLOITATION	28 127	20 871	7 256	34,77

Produits financiers	35	27	8	29,63
Produits exceptionnels				
Charges financières				
Charges exceptionnelles				
Résultat avant participation et IS	28 162	20 898	7 264	34,76
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	4 224	1 884	2 340	124,20
Total des Produits	103 929	85 983	17 946	20,87
Total des charges	79 991	66 970	13 021	19,44
RESULTAT NET	23 938	19 014	4 924	25,90

Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe Légale

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 69 043,76 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 23 937,81 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/05/2018 par le dirigeant.

Seules les informations d'importance significative sont mentionnées dans la présente annexe, conformément aux prescriptions du plan comptable.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Aucun fait majeur n'est à signaler au titre de l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect des principes généraux applicables en France, notamment :

- prudence
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

I – Immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

II – Amortissement de l'actif immobilisé :

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

III – Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IV – Stock :

Le stock est évalué au coût d'achat des marchandises.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur en fin d'année est supérieure au coût d'achat.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 25 377 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	22 377	3 000		25 377
Immobilisations financières				
TOTAL	22 377	3 000		25 377

Amortissements et provisions d'actif = 22 331 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	21 832	500		22 331
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	21 832	500		22 331

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Materiel industriel	16 320	16 320	0	5 ans
Amenagements	7 453	4 408	3 045	de 8 à 10 ans
Materiel de bureau informatique	1 603	1 603	0	3 ans
TOTAL	25 377	22 331	3 045	

Etat des créances = 17 599 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	17 599	17 599	
TOTAL	17 599	17 599	

NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Produits à recevoir par postes du bilan = 759 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	759
Disponibilités	
TOTAL	759

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 8 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	800	10,00	8 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	800	10,00	8 000

Etat des dettes = 17 971 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	149	149		
Fournisseurs	13 598	13 598		
Dettes fiscales & sociales	4 224	4 224		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	17 971	17 971		

Charges à payer par postes du bilan = 3 000 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 000
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	3 000

**DETAIL DES POSTES CONCERNÉS PAR LE CHEVAUCHEMENT
D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 759 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fourn - avoir a recevoir(409800)	759
TOTAL	759

Charges à payer = 3 000 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	3 000
TOTAL	3 000

ADN

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros

Siège social : 3 Rue d'Herblay

95150 TAVERNY

R.C.S : B 449 597 376

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29/06/2018

Le 29/06/2018,
à 18 Heures,

Madame Florence STEINMETZ, détenant 400 parts sociales,
Madame CAROLINE REI, détenant 400 parts sociales,

associés de la société **ADN**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame Florence STEINMETZ, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître **un bénéfice de 23 937,81 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2017** faisant ressortir **un bénéfice de 23 937,81 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **18 334,88 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **42 272,69 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **42 272,69 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 34 272,69 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 8 000,00 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 10,00 Euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2016	24 000 €		
31/12/2015			
31/12/2014			

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Mme Steinmetz concernée par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Steinmetz', with a long horizontal flourish extending to the right.

ADN

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros

Siège social : 3 Rue d'Herblay

95150 TAVERNY

R.C.S : B 449 597 376

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29/06/2018

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2017** faisant ressortir un **bénéfice** de **23 937,81** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **18 334,88** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **42 272,69** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **42 272,69** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 34 272,69 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 8 000,00 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 10,00 Euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2016	24 000 €		
31/12/2015			
31/12/2014			



ADN

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros

Siège social : 3 Rue d'Herblay

95150 TAVERNY

R.C.S : B 449 597 376

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **103 893,60** Euros contre **85 956,52** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **75 767,04** Euros pour l'exercice, contre **65 085,68** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **42 601,10** Euros au 31/12/2017 contre **33 067,03** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **688,00** Euros au 31/12/2017 contre **706,00** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **0** Euros au 31/12/2017 contre **0** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **1 389,12** Euros au 31/12/2017 et **1 321,80** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **499,62** Euros au 31/12/2017 contre **764,89** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **35,25** Euros, contre **26,95** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **0** Euros au 31/12/2017, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **23 937,81** Euros contre un bénéfice de **19 013,79** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité devrait rester stable sur l'exercice suivant.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris aucunes participations.

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris aucun contrôle de sociétés.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **25 376,51** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **22 331,24** Euros, soit un montant net de **3 045,27** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **544,89** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **848,00** Euros, contre **1 702,00** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **65 150,49** Euros, contre **67 577,95** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **51 072,69** Euros, contre **51 134,88** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **17 971,07** Euros contre **18 689,96** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **103 893,60** Euros au 31/12/2017, contre **85 956,52** Euros pour l'exercice précédent.

La marge brute sur marchandises s'élève à **73 304,40** Euros, soit **70,56 %** pour l'exercice clos le 31/12/2017, contre **56 730,56** Euros, soit **66,00 %** l'année précédente.

Le résultat d'exploitation s'établit à **28 126,56** Euros, contre **20 870,84** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2017 fait ressortir un bénéfice de 23 937,81 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 18 334,88 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 42 272,69 Euros. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 34 272,69 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 8 000,00 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 10,00 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2016	24 000 €		
31/12/2015			
31/12/2014			

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

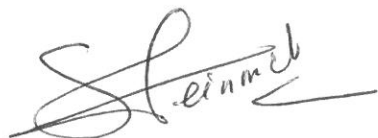
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à TAVERNY
Le 14/06/2018

La gérance



ADN

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 Euros

Siège social : 3 Rue d'Herblay

95150 TAVERNY

R.C.S : B 449 597 376

Rapport spécial du gérant sur les conventions
visées à l'article L 223-19 du Code de commerce
Exercice clos le 31/12/2017

Chers associés,

En application des dispositions des articles L 223-19 et suivants du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'il existe une convention de domiciliation entre Florence STEINMETZ et ADN à hauteur de 18 000 €.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La gérance



ADN

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros

Siège social : 3 Rue d'Herblay

95150 TAVERNY

R.C.S : B 449 597 376

CAROLINE REI

22 SENTE DES LIBOUX
95320 SAINT-LEU-LA-FORET

Le 14/06/2018

Objet : Approbation des comptes annuels,
Convocation à l'Assemblée Générale des associés

Madame,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société se tiendra le 29/06/2018 à 18 Heures, au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Vous avez la faculté de vous faire représenter à cette Assemblée par votre conjoint ou par un associé, dans le cas où la société comprend plus de deux associés.

A cette fin, nous tenons à votre disposition une formule de pouvoir.

Conformément à l'article L. 223-26 du Code de commerce sont joints à la présente :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Le rapport de gestion,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce;
- Le texte des résolutions proposées.

En application de l'article L 223-26 du Code de commerce, vous avez la faculté de poser par écrit toutes questions auxquelles nous vous répondrons au cours de l'Assemblée Générale.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

La Gérance



ADN

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros

Siège social : 3 Rue d'Herblay

95150 TAVERNY

R.C.S : B 449 597 376

Florence STEINMETZ

3 rue d'Herblay
95150 TAVERNY

Le 14/06/2018

Objet : Approbation des comptes annuels,
Convocation à l'Assemblée Générale des associés

Madame,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société se tiendra le 29/06/2018 à 18 Heures, au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Vous avez la faculté de vous faire représenter à cette Assemblée par votre conjoint ou par un associé, dans le cas où la société comprend plus de deux associés.

A cette fin, nous tenons à votre disposition une formule de pouvoir.

Conformément à l'article L. 223-26 du Code de commerce sont joints à la présente :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Le rapport de gestion,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce;
- Le texte des résolutions proposées.

En application de l'article L 223-26 du Code de commerce, vous avez la faculté de poser par écrit toutes questions auxquelles nous vous répondrons au cours de l'Assemblée Générale.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

La Gérance



ADN

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 3 Rue d'Herblay

95150 TAVERNY

R.C.S. : B 449 597 376

FEUILLE DE PRESENCE

à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 29/06/2018

Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
Florence STEINMETZ 3 rue d'Herblay 95150 TAVERNY	400	400		
CAROLINE REI 22 SENTE DES LIBOUX 95320 SAINT-LEU-LA-FORET	400	400		
TOTAL	800	800		

Sur les 800 parts sociales composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que ___ associés sont présents ou représentés, et totalisent ___ parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées ___ voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

La gérance

